

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE **BUDGET 2005**

Membres de la commission :

Mmes et MM.

BABEY FALCE Katia (PS)	HERRMANN Patrick (Les Verts)
BOREL Pierre-Alain (PS)	LAGGER Philippe (Les Verts)
CLERC BIRAMBEAU Annie (PS)	HALDIMANN Patrick (LIB-PPN)
FELLER Jean-Marc (PS)	UMMEL Pierrette (LIB-PPN)
MUSY Daniel (PS)	IFF Laurent (LIB-PPN)
FISCHLI Alex (PS)	BREGNARD Théo (POP)
LEGRIX Jean-Charles (UDC)	VEYA Jean-Pierre (POP)
PAREL Alain (UDC)	MOREL Sylvia (RAD)
SCHREYER André (UDC)	

Le Conseil communal siège in corpore. M. Barbezat, chef du service des finances et Mme Haefeli, secrétaire de direction, participent aux séances. De plus, en date du 30 septembre 2004, le Conseil général a nommé deux nouveaux membres : M. Musy en remplacement de M. Feller et Mme Ummel en remplacement de M. Haldimann.

Constitution du bureau

Suite à un échange de vues entre les commissaires il est décidé que le tournus (présidence, vice-présidence, rapporteurs) est repris comme à l'accoutumée. Le nouveau groupe représenté dans la commission (UDC) est intégré à ce tournus. Le bureau sera renouvelé au début de chaque exercice annuel. En ce qui concerne le rapport et compte tenu du fait que la commission financière est devenue permanente, il convient de nommer deux rapporteurs. L'un assumera le rapport pour le budget et l'autre celui des comptes. Dès lors, le bureau est constitué ainsi :

Présidence : MOREL Sylvia (RAD)

Vice-présidence : HERRMANN Patrick (Les Verts)

Rapporteur budget 2005 : VEYA Jean-Pierre (POP)

Rapporteur comptes 2004 : BABEY FALCE Katia (PS)

Calendrier

La commission a siégé le 16 septembre, le 29 septembre, le 10 novembre et le 17 novembre pour l'examen du rapport. Comme le Conseil communal était dans l'impossibilité de soumettre à la commission la planification financière et le programme de législature dans ce délai, la commission se réunira également le 13 janvier 2005 pour l'examen de ces deux objets afin que le rapport puisse être soumis au Conseil général en février 2005.

Séance du 16 septembre 2004

Sont excusés pour cette séance Mmes et MM :

BABEY FALCE Katia (PS) BREGNARD Théo (POP) LAGGER Philippe (Les Verts)
BOREL Pierre-Alain (PS) HERRMANN Patrick (Les Verts)

Projet de règlement de fonctionnement de la commission financière

Le Conseil communal rappelle que le projet de règlement qui est soumis à la commission a été adopté par la commission sortante. Avant le passage au Conseil général l'Exécutif souhaite discuter de deux amendements qu'il propose.

La commission entame un rapide examen article par article.

Article premier, alinéa 1 (organisation générale)

A la demande du Conseil communal et après un court débat, la commission accepte que la disposition qui stipule que la commission se réunit en règle générale « au mois d'août pour prendre connaissance de l'état de préparation du budget » soit modifiée ainsi : « **durant l'été** pour prendre connaissance... ». Cet amendement est accepté car il semble peu réaliste d'obtenir des données chiffrées aussi tôt, et, de plus, la commission étant devenue permanente, elle siègera tout au long de l'année. Le Conseil communal devra donc la tenir informée de l'évolution des choses.

Article premier, alinéa 2 (organisation générale)

Comme le bureau sera renouvelé au début de chaque exercice annuel, il convient de prévoir deux rapporteurs afin que l'un se charge du budget et le second des comptes.

Article 2 (compétences des sous-commissions)

Il est rediscuté des avantages et inconvénients respectifs de sous-commissions nommées pour un exercice ou pour une législature. La commission sortante avait tranché en faveur de sous-commissions nommées pour la législature. Le travail des sous-commissions étant lui aussi devenu permanent, elle avait préféré cette solution car cela permettait aux commissaires d'avoir une vision à moyen terme de la gestion d'un dicastère. Une nomination pour un seul exercice permet de faire le tour des dicastères, mais s'apparente plus à une « visite » qu'au travail que l'on attend dorénavant des sous-commissions. En définitive, la commission décide de garder ce principe mais souhaite l'assouplir afin que des rocares puissent être effectuées en cours de législature. Dès lors, l'article 2 est amendé ainsi au premier alinéa : « ... de la gestion d'un dicastère. **Elle peut revoir la composition des sous-commissions en cours de législature** ».

Article 8 (secret de fonction)

L'amendement proposé par le Conseil communal est accepté après un court débat qui permet, autant que faire se peut, de clarifier où commence et finit le secret de fonction.

Dès lors, l'article 9 est amendé ainsi : « (nouvel alinéa 2) ***Si elle entend libérer ses membres du secret de fonction, la commission consulte préalablement le Conseil communal et veille au respect de la législation sur la protection des données*** ».

Article 9 (communication)

L'amendement proposé par le Conseil communal est accepté. Dès lors, l'article 9 a la teneur suivante : « ... sur ses travaux, ***après consultation du Conseil communal et dans le respect de la législation sur la protection des données***.

Le règlement ainsi amendé est accepté par 9 voix et une abstention.

Le projet de rapport du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

Constitution des sous-commissions

Dicastère de Claudine Stähli-Wolf : CLERC- BIRAMBEAU Annie (PS) / PAREL Alain (UDC) / UMMEL Pierrette qui remplace HALDIMANN Patrick (LIB-PPN)
Dicastère de Didier Berberat : BABEY FALCE Katia (PS) / LAGGER Philippe (Les Verts) / VEYA Jean-Pierre (POP)

Dicastère de Pierre Hainard : BOREL Pierre-Alain (PS) / HERRMANN Patrick (Les Verts) / IFF Laurent (LIB-PPN)

Dicastère de Laurent Kurth : FISCHLI Alex (PS) / LEGRIX Jean-Charles (UDC) / MOREL Sylvia (RAD)

Dicastère de Michel Barben : BREGNARD Théo (POP) / MUSY Daniel qui remplace FELLER Jean-Marc (PS) / SCHREYER André (UDC)

Budget 2005

Le Conseil communal indique que le budget 2005 a été élaboré sur la projection intermédiaire des comptes 2004 et sur une hypothèse de croissance favorable, même si aujourd'hui les experts sont plus partagés qu'au début de l'année. Il remet aux commissaires une note qui résume la situation économique. Il rappelle l'extrême difficulté de faire en été des projections de bouclage pour l'année en cours qui soient crédibles. L'évaluation des recettes fiscales est rendue hasardeuse à cause de la taxation postnumerando car la taxation des plus gros contribuables (personnes morales et physiques) se fait en fin d'année. Le Conseil communal, compte tenu du manque de fiabilité de ces données à l'heure actuelle, a choisi de ne pas communiquer le détail de ces informations à la commission.

L'Exécutif avait annoncé il y a quatre ans sa volonté d'équilibrer les comptes à l'horizon 2005. Cela sera malheureusement impossible car dans l'intervalle il y a eu une forte dégradation des conditions économiques, une baisse de la fiscalité ainsi que certains reports de charges. Pour mémoire, le déficit prévu pour 2004 est d'environ 10 millions.

A ce stade le Conseil communal constate malheureusement pour cette année une augmentation des charges d'environ 2 millions et une baisse des recettes de 10 à 11 millions par rapport au budget. Soit une aggravation de 13 millions. Il est donc très inquiet et a déjà pris des mesures d'urgence pour maintenir le déficit dans l'enveloppe prévue. S'il n'y a pas d'amélioration au niveau des recettes fiscales enregistrées d'ici la fin de l'année, le bouclage 2004 pourrait être plus déficitaire que prévu.

Dans ce contexte le 1^{er} jet de budget 2005 atteignait le déficit record de 38 millions. Le Conseil communal souligne qu'en 2004 la première version du budget atteignait - 25 millions. L'Exécutif considère qu'un tel déficit n'est pas acceptable, ni politiquement, ni légalement, compte tenu de l'état de nos réserves. Il rappelle qu'une commune ne peut budgéter un déficit que si elle possède la réserve financière qui permet de le couvrir.

Après un travail avec les services et en calculant les recettes le plus correctement possible, la projection actuelle arrive à un résultat de -33.5 millions. L'acceptation du désenchevêtrement des tâches par le Grand Conseil induit une baisse des charges de 7.5 millions (ce chiffre ne correspond pas à celui indiqué dans le rapport du Conseil d'Etat car il a été actualisé. Les données figurant dans le rapport accepté par le Grand Conseil ressortent des comptes 2003). Compte tenu de ces deux éléments et à ce stade, le déficit 2005 est de l'ordre de 25 à 26 millions. Le Conseil communal a discuté et discutera encore des mesures à prendre pour contenir le déficit dans un ordre de grandeur acceptable.

Suite à ces informations très générales chaque responsable de dicastère donne quelques informations concernant plus directement ses services.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, Sports et Santé, pense que ces chiffres doivent être aussi vus dans la perspective de la troisième phase du désenchevêtrement et de la correction de la péréquation intercommunale qui devrait inclure les recettes des personnes morales. Il s'agit de dossiers sensibles et nul ne peut préjuger de ce qui se décidera in fine. Elle rappelle également que de très importantes modifications concernant l'hôpital devraient être soumises au Grand Conseil en novembre 2004 (Etablissement Hospitalier Multisite). Si ce projet de loi est accepté cela induira un transfert complet de notre hôpital à l'Etat. Il ne pèsera donc plus sur les investissements, et en conséquence sur la dette de notre commune. Compte tenu de ces éléments Mme Stähli-Wolf considère que le budget 2005 (une fois de plus) sera un budget de transition. En ce qui concerne la politique culturelle, la cheffe du dicastère souligne que la législature précédente a beaucoup été axée sur l'institutionnel et qu'un trop important déséquilibre s'est créé avec les

autres acteurs culturels. Ces investissements vont peser lourd dans le budget culturel, soit en frais de fonctionnement, soit en amortissements. D'autre part certaines institutions ont vu leur budget de fonctionnement exploser, par exemple le MIH. Dès lors, et afin de ne pas étouffer les autres acteurs culturels, il sera demandé aux « institutionnels » de faire des efforts financiers afin que le budget culturel reste dans un ordre de grandeur supportable. En ce qui concerne les sports, la cheffe du dicastère estime que le fonctionnement doit être revu et amélioré. Par exemple il n'existe pas de planification des travaux d'entretien, ce qui implique que la mise à niveau et l'entretien de certains équipements doit se faire hors budget de fonctionnement. Le bâti sera à l'avenir géré par le dicastère de l'Infrastructure et de l'Energie. Elle relève également que l'Office des Sports a trop tendance à fonctionner « pour lui-même ». Au niveau des recettes, elle constate que la Ville consacre des sommes importantes à l'entretien des infrastructures et facture extrêmement peu aux associations auxquelles elle loue. Les locations vont très certainement augmenter et ce que la Ville offre sera signalé comme une subvention.

Didier Berberat, dicastère de l'Instruction publique, Jeunesse et Affaires sociales, indique que la cantonalisation du CIFOM fera disparaître la charge résiduelle qui grevait les comptes communaux (somme comprise dans les 7.5 millions du désenchevêtrement). Il rappelle que les secrétariats des écoles infantine, primaire et secondaire seront très prochainement regroupés, ce qui devrait permettre des économies à moyen terme. Il rappelle également que la clinique dentaire et le service de la médecine scolaire ont fusionné. Il devrait y avoir une amélioration des résultats pour 2004 et 2005 car une orthodontiste a été engagée pour le poste qui était vacant depuis un moment et les honoraires facturés couvrent largement le salaire.

En ce qui concerne l'Instruction publique et les services sociaux, on cherche également des économies. Mais comme le plus gros du budget est facturé par le canton cela s'avère très difficile. Il faudra trouver des solutions sans que les prestations pour les enfants dans les écoles ne soient réduites car ces dernières ont déjà fait des efforts considérables l'année passée. La discussion aura lieu d'abord au Conseil communal, à la commission scolaire et ensuite à la commission financière.

Pierre Hainard, dicastère des Infrastructures et de l'Energie, indique son intention, d'une part, d'améliorer les synergies entre les services de son dicastère en jouant la carte de la polyvalence (espaces verts, déneigement...) et, d'autre part, de regrouper certains secteurs (intendance des bâtiments et gérance). Il évoque également une plus grande mécanisation de certains travaux qui devrait permettre une économie sur le personnel. Il estime que le patrimoine doit être entretenu car, à défaut et à long terme, c'est prendre le risque de coûts supplémentaires. En ce qui concerne le SIC, ce dernier devra faire de très gros efforts budgétaires. Il conviendra d'entreprendre une réforme de ce service.

Michel Barben, dicastère de la Population, Sécurité et Environnement, évoque les synergies à développer avec Le Locle en matière de police et de SIS. Il souligne que la nouvelle loi cantonale sur la protection civile, si elle est acceptée par le Grand Conseil, induira une réduction des charges pour les communes. Il rappelle que l'installation du SIS dans ses nouveaux locaux permettra un regroupement et devrait induire quelques économies. Le projet Police 2006 (répartition des missions police cantonale et communale) suit son cours et devrait aboutir prochainement.

La mise en place de nouveaux moyens informatiques (sur le plan fédéral) au service de l'Etat civil devrait également permettre des économies en personnel à moyen terme.

Laurent Kurth, dicastère des Finances, Economie et Urbanisme, indique que le service des ressources humaines a étalé dans le temps certains projets afin de limiter les coûts (p.ex sécurité au travail). Il indique que peu à peu des tâches administratives dépendant de tous les dicastères sont concentrées au service financier. Cette opération se fait sans augmentation de postes. L'agenda 21 a été retiré par le Conseil communal notamment car sa mise en place induisait la création de nouveaux postes de travail. Ce dernier cherche des solutions pour mettre en route ce dossier en limitant les coûts qui seront générés.

En ce qui concerne le service économique, des ressources ont été affectées durablement à un gros projet (RUN) qui occupe 80 % d'une poste sur les 200 % que compte le service. Pour l'instant, le service n'a pas été renforcé ce qui induit que certaines prestations devront être réduites, ralenties ou revues.

Le Conseil communal a chargé le dicastère de réfléchir avec les collègues du Locle et de Neuchâtel, pour étudier les synergies possibles entre les trois villes.

Un commissaire demande des éclaircissements sur la problématique désenchevêtrement / EHM. Il lui est répondu qu'il s'agit de deux dossiers parallèles mais différents.

Un commissaire demande si le Conseil communal a l'intention de faire un rapport d'information au Conseil général sur les effets du désenchevêtrement puisque ce dernier induit d'importants changements, tant sur le plan organisationnel que financier (basculé d'impôt -30/+30). Il lui est répondu que le rapport du Conseil d'Etat est disponible sur Internet et/ou que chacun peut se le procurer. Le Conseil communal n'a donc pas l'intention de préparer un rapport d'information à ce sujet. Par contre il s'engage à informer plus complètement les sous-commissions, dicastère par dicastère, des effets du désenchevêtrement. En ce qui concerne l'EHM, le Conseil général sera saisi d'un rapport car il devra se prononcer notamment sur la question du transfert des bâtiments et des terrains.

Un commissaire demande si le mauvais résultat du 1^{er} jet de budget 2005 est dû à une augmentation des charges ou à une diminution des recettes. Le Conseil communal précise qu'à ce stade il prend en compte une détérioration des recettes de 10 millions à laquelle vient s'ajouter la suppression de la taxe foncière décidée il y a trois ans par le Grand conseil (-4 millions). D'autre part, il indique que, pour les comptes 2004, les 2 millions d'économies figurant au budget dans le cadre de l'APMS ne seront vraisemblablement pas atteints. En ce qui concerne les charges, il faut bien constater que certains gros investissements (STEP, théâtre, etc...) pèsent lourdement dans le budget au titre des amortissements. De plus, la « facture sociale » (ce qui est facturé aux communes au titre de l'aide sociale) a augmenté.

Un commissaire souhaite quelque peu relativiser les inquiétudes de chacun. Il indique que ces dix dernières années le Conseil communal a toujours entamé les travaux de la commission en indiquant que la situation était difficile, voire très difficile. D'autre part les résultats des comptes ont presque toujours été meilleurs ou bien meilleur que le budget. Dès lors, il pense qu'il convient de replacer un exercice budgétaire dans un plus long terme, même s'il admet que pour 2005 le 1^{er} jet atteint un déficit record.

Un commissaire fait part de sa difficulté à comparer d'une année à l'autre l'évolution des budgets communaux. Il lui est répondu que ces dernières années de gros changements sont intervenus (introduction de la péréquation, échelle fiscale unique, système postnumerando, création de SIM, désenchevêtrement, etc...) ce qui rend les comparaisons difficiles, voire hasardeuses.

Un commissaire s'étonne que le Conseil communal indique que l'aggravation du déficit est due aux amortissements. Il estime que de tels coûts sont planifiables puisqu'ils sont connus d'avance. Une commissaire abonde dans ce sens et ajoute qu'elle a toujours demandé au Conseil communal de faire figurer dans les rapports au Conseil général l'ensemble des coûts induits par un investissement, qu'il s'agisse d'amortissement ou de coût de fonctionnement. Le Conseil communal rappelle qu'en matière d'amortissement il suit strictement les directives du service des communes, même si ces dernières sont parfois discutables. Il indique que le problème se pose lorsque de gros investissements commencent à être amortis (p.ex la STEP). Pour les sommes moins importantes on peut dire qu'un investissement chasse l'autre et que l'effet sur le budget est très limité. Au surplus, et pour des raisons budgétaires, le Conseil communal rappelle que l'exposition « Point(s) d'eau » sera amortie sur 3 ans conformément au rapport. Il y a eu un petit dépassement pour cette opération, environ Frs 35'000.- de plus que les Frs 415'000.- budgétés.

Un commissaire demande si la question de la quotité fiscale est taboue pour le Conseil communal. Ce dernier indique qu'il n'y a pas de tabou et que l'Exécutif examine toutes les pistes possibles. Il prendra les décisions nécessaires et les proposera à la commission et au législatif.

Divers

Le Conseil communal informe la commission d'une décision qu'il a dû prendre. Lors d'une demande de crédit au Conseil général, c'est le montant total qui doit être indiqué dans l'arrêté même si des subventions et/ou des recettes viennent en déduction dudit montant. Or, pour le crédit « Art Nouveau », seul le montant à charge de la commune figure dans l'arrêté, soit Frs 880'000.- au lieu du montant total de Frs 1'700'000.-. La différence entre ces deux montants représente les subventions et les recettes attendues.

Le Conseil communal a donc autorisé les dépenses jusqu'à concurrence de Frs 1'700'000.-. Techniquement, il aurait dû faire un rapport au Conseil général car en l'occurrence il est allé au-delà de ses compétences financières. La commission prend acte sans commentaire.

Séance du 29 septembre

Sont excusés pour cette séance Mmes et MM. :

BERBERAT Didier (CC) FISCHLI Alex (PS) LAGGER Philippe (Les Verts)
FELLER Jean-Marc (PS) HALDIMANN Patrick (LIB-PPN)

Constitution de la commission

La commission prend acte de la démission de MM. HALDIMANN Patrick (LIB-PPN) et FELLER Jean-Marc (PS), ils seront respectivement remplacés par Mme UMMEL Pierrette (LIB-PPN) qui intègre la sous-commission du dicastère des Affaires culturelles, Sports et Santé et par M. MUSY Daniel (PS) qui intègre la sous-commission du dicastère de la Population, Sécurité et Environnement.

Un commissaire fait remarquer que la sous-commission du dicastère de l'Instruction publique, Jeunesse et Affaires sociales est constituée de trois membres de gauche (1 POP, 1 PS, 1 Vert). La commission estime que cela ne pose pas, a priori, de problème particulier. Si un changement devait s'avérer nécessaire, la commission y pourvoira.

Budget 2005 (suite)

Le projet de budget a été envoyé aux commissaires. Le Conseil communal indique qu'il s'agit d'un document de travail et non du budget finalisé qu'il entend présenter. Il a fixé des règles afin de réduire le déficit et attend encore un retour de la part de chaque dicastère. De plus il souhaite que les options puissent être discutées dans le cadre des sous-commissions qui vont bientôt se réunir. Il rappelle en outre que, du fait des élections communales et de l'entrée en fonction du nouvel exécutif, les délais ont été sérieusement raccourcis.

Lors d'une séance récente, le Conseil communal a pris les décisions suivantes, qui s'appliquent déjà en 2004 :

- Délai de carence lors de remplacement de collaborateurs porté de 3 à 6 mois.
- Les crédits accordés par le Conseil communal sont limités au strict nécessaire.
- Réexamen des subventions qui ne sont pas encore versées.
- Les investissements sont limités aux urgences.
- Suivi encore plus rigoureux de la facturation.
- Limitation de l'achat de matériel de bureau et téléphonique.
- Baisse des frais remboursés aux collaborateurs et aux Chefs de dicastères (déplacements, repas, etc...).

Chaque Chef de dicastère prend la parole pour apporter des précisions à propos des pistes d'économies recherchées dans chaque service et qui seront discutées en sous-commission.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, Sports et Santé

- Afin de réduire l'impact sur le budget culturel du théâtre rénové (fonctionnement et amortissement), la subvention à Arc en Scène sera réduite de Frs 100'000.-.
- Les autres subventions vont être globalement réduites au niveau du budget 2004.
- Diminuer de 2,5 % à 5 % le budget des musées (p. ex en organisant une exposition de moins).
- Trouver d'autres ressources (Canton, Confédération, privé) pour le MIH car la Ville n'a plus les moyens d'en assumer les coûts. En 5 ans le déficit est passé de 1.3 million à 2.1 millions. A ce stade, le budget doit être réduit de Frs 300'000.- afin de marquer un coup d'arrêt à cette explosion.
- Un audit sur le Service des sports va être réalisé par le Service financier de la Ville car certaines pratiques ne semblent pas conformes à la technique comptable. Sinon le budget de ce service est constant et peu élevé. Certains montants doivent être sortis du fonctionnement pour être passés en investissements.
- La facturation aux utilisateurs des terrains de sports et des halles de gymnastiques doit être revue.

Pierre Hainard, dicastère des Infrastructures et de l'Energie

- Le coût de la remise en état des logements communaux lors du départ d'un locataire va être basculé du compte de fonctionnement au compte des investissements.
- Peu ou pas de potentiel d'économie en ce qui concerne l'enlèvement de la neige, l'enlèvement des déchets non valorisables et le compostage.

- Une fusion du service des forêts de notre ville avec celui de la ville du Locle est à l'étude. Cela devrait permettre des économies même s'il sera nécessaire de consentir quelques investissements.
- Diminution de la subvention interne de Frs 3'000.- aux services de la Ville qui achètent un véhicule à gaz.
- Une réorganisation des tâches du SIC devrait permettre d'économiser deux postes de travail. Une fois terminé le développement de logiciels en cours (SACSO, SIDIS etc...), le service ne s'occuperait plus de ce type de travaux. De plus il est envisagé d'optimiser les prestations du « front office ». Une partie de ce travail peut être automatisée grâce à un logiciel (PEREGRINE). Cela permettrait de gagner un autre poste de travail.
- Le renouvellement du parc informatique (400 postes de travail dans l'administration communale) ne se fera plus tous les quatre ans. Sauf exception ou urgence, il s'agirait de porter ce délai à huit ans. En outre, la possibilité d'utiliser des serveurs sera étudiée afin de pouvoir utiliser des postes moins performants.
- Certains postes de travail sont installés avec des programmes qui sont sous-utilisés ou inutiles. Compte tenu du prix des licences, il convient d'établir un contrôle plus rigoureux en la matière.
- Certains logiciels développés par le SIC pourraient intéresser d'autres collectivités et, par conséquent, être cédés sous licence par la Ville.

Michel Barben, dicastère de la Population, Sécurité et Environnement

- Le prochain déménagement du SIS dans sa nouvelle caserne devrait induire des économies car il doit être possible de moins faire appel au personnel en astreinte.
- 3 postes supplémentaires ont été accordés par le Conseil communal afin de supprimer les heures supplémentaires.
- Le SIS pourrait participer au déneigement d'une partie des accès au SIS.
- Suite à l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la protection civile, le coût par habitant doit passer de Frs 18.- à Frs 15.-. L'entretien des infrastructures restera à charge de la commune.
- Plutôt que de créer un atelier dans l'ancien garage du SIS, la police envisage de développer des synergies avec ce dernier.
- Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par la police est catastrophique, et ceci en dépit des moyens supplémentaires alloués ces derniers temps. Les matchs du Xamax à La Chaux-de-Fonds impliquent de gros moyens et sont très lourds pour la police.
- Il est envisagé d'engager un ou une contractuelle de plus.
- Suite au désenchevêtrement, la commune doit négocier le mandat de prestations pour le service de l'hygiène avec l'Etat. A ce stade il est envisagé de mettre en place un service régional.
- Afin d'échapper aux taxes et émoluments perçus par la Police des habitants, certaines personnes prétendent dépendre de l'aide sociale. Une rencontre entre les deux chefs de service est prévue afin de résoudre cette question.

- L'étude de la fusion du service de l'Etat civil avec celui du Locle se poursuit.

Laurent Kurth, dicastère des Finances, Economie et Urbanisme

Certaines des remarques qui suivent sont valables pour l'ensemble des services.

- Certains frais d'entretien vont être basculés du compte de fonctionnement au compte des investissements. Cela se justifie aux yeux de l'Exécutif par le fait que trop de retard a été accumulé dans l'entretien du patrimoine ces dernières années. Dès lors, comme il s'agit, de fait, de redonner de la valeur à notre patrimoine, cela doit être considéré comme un investissement. Cela pèsera également sur les choix qui devront être faits en matière d'investissement de manière à ne pas trop peser sur ce compte. Il faudra notamment ralentir les nouveaux investissements qui induisent des frais de fonctionnement.
- Le service financier et les ressources humaines doivent déménager à Serre 23 libérant ainsi 2 étages à Espacité (rapport au Conseil général en octobre).
- Le Service économique est appelé à redéfinir son rôle. Certaines tâches pourraient être abandonnées (p. ex. statistiques).
- Plusieurs gros dossiers arrivent à maturité en ce qui concerne les ressources humaines. La DECF (description et évaluation des fonctions) arrive dans sa phase finale et le règlement de la CPC doit être revu (adaptation au droit fédéral).
- Sauf exception ou obligation légale, les fonds (réserve) de la Ville ne seront pas alimentés.
- Les indemnités versées aux partis seront diminuées.

En ce qui concerne le personnel, le Conseil communal suit différentes pistes qui n'ont pas encore été négociées avec les partenaires sociaux.

- Pas de reclassement mais (si possible) maintien des hautes payes.
- 6 mois de délai de carence lors du départ d'un collaborateur.
- Différer le rattrapage dû au personnel suite aux mesures prises en 2004 (blocage des hautes paies, plafonnement de l'indexation). Ce rattrapage se ferait sur 3 ans.
- Reprendre la nouvelle grille salariale suite à la DECF.
- Suppression de l'indexation contre des vacances supplémentaires.
- Modification (comme le Canton) de la répartition des cotisations CPC.
- Incitation à réduire le temps de travail.
- Incitation à la retraite anticipée.

Outre le fait que le vote du budget de l'Etat se fait en décembre, ce qui pose de gros problèmes de timing aux communes, les incidences de ce dernier sur les finances de la Ville sont négatives. A ce stade, et compte tenu des mesures envisagées par le Conseil d'Etat, il en coûterait au moins 1.5 million à la Ville.

Il s'agirait notamment de réduire la subvention aux écoles obligatoires de 45 à 42 % (mesure temporaire) et de supprimer les subventions à la médecine scolaire et au centre d'orthophonie. Il s'agira de définir si la Ville doit se substituer à l'Etat ou non.

Un commissaire demande d'une part quelles sont les réserves de la Ville et, d'autre part, quelle est la cible du Conseil communal et quel est le déficit maximum que ce dernier estime comme supportable.

L'Exécutif indique qu'il n'a pas encore débattu de cette question. Il préfère à ce stade fixer une direction avant de fixer une cible. Il évoque également la symétrie des sacrifices et indique que les économies qui devront être réalisées doivent être acceptables pour la population. Au surplus il estime que trop d'incertitudes planent encore sur les recettes pour pouvoir fixer une cible qui soit crédible.

Les réserves se montent actuellement à 37 millions (suite à la mise en SA de SIM). La cession de bâtiments communaux à l'Etat, suite au désenchevêtrement et à l'éventuelle mise en place de l'EHM, ne devrait pas influencer le niveau de la réserve car il serait surprenant que le Canton reprenne ces bâtiments pour une valeur supérieure à celle inscrite au bilan.

Une commissaire se dit surprise que le Conseil communal indique ne pas avoir « de cible ». Elle souligne qu'à ce stade les mesures évoquées par l'Exécutif ne portent que sur 3 à 4 millions d'économie ce qui est insuffisant. Elle déclare avoir toujours été opposée à des baisses linéaires mais elle se demande si on ne va pas en arriver là. Elle souligne qu'il faudra bien trouver des économies sur la masse salariale, cette dernière représentant 50% de nos charges. Elle précise qu'à ce rythme les réserves de la Ville seront englouties en deux ans.

A ce propos elle rappelle que certains se sont toujours opposés au versement à la réserve générale du résultat de l'opération SIM, estimant que celui-ci devait être utilisé pour désendetter la commune. Elle s'insurge contre le basculement «du compte de fonctionnement au compte d'investissement » de certains frais d'entretien estimant que cela ne fait que reporter le problème. Elle demande des précisions à propos de la répartition employeur-employé des cotisations à la CPC en soulignant que cette répartition est très favorable aux fonctionnaires.

L'Exécutif indique que, compte tenu du nouveau fonctionnement de la Commission financière, il n'a pas voulu donner un budget prédigéré, voire finalisé. Depuis longtemps les conseillers généraux, respectivement les commissaires, ont demandé à être associés au travail d'élaboration du budget. Cela implique pour la commission qu'elle doit accepter de travailler sur des choses qui ne sont pas déterminées.

Le Conseil communal tient aussi à rappeler que l'administration de notre ville coûte comparativement moins cher que dans d'autres collectivités et que, par conséquent, il faut bien constater que le problème de notre ville tient plus à un manque de ressources qu'à un problème de gestion. Il souligne également qu'il faut laisser un peu de temps au nouvel Exécutif (nouveaux membres et nouveaux dicastères) pour qu'il puisse effectuer un travail en profondeur qui permette de venir avec des propositions qui soient crédibles. A ce stade il travaille dans un bon climat et a le sentiment d'une collégialité retrouvée.

En ce qui concerne la problématique des frais d'entretien considérés comme des investissements, il rappelle que ces trois dernières années, et afin d'améliorer les budgets, seul un minimum de dépenses a été consenti. En conséquence, il s'agit de savoir si l'on continue de différer, si l'on gonfle le budget de fonctionnement (donc le déficit) ou si l'on passe ces frais en investissements.

Il faut également se souvenir dans le cadre de notre discussion et à propos des mesures envisagées, que les pressions sur le personnel ont déjà été nombreuses et ont provoqué parfois de vives réactions.

En ce qui concerne les mesures envisagées, le Conseil communal indique qu'une quarantaine de personnes pourrait être concernée par une préretraite. Le gain attendu par l'augmentation du délai de carence n'est pas chiffrable. Cependant selon l'expérience d'autres collectivités, on peut l'estimer à 2% de la masse salariale (soit environ 1 million). Un point d'indexation représente une somme d'environ Frs 600'000.-. N'accorder que la moitié de l'indexation produit donc une économie d'environ Frs 300'000.-.

Les employés versent 8% du salaire assuré à la caisse de pensions. En ce qui concerne la part patronale, le règlement de la CPC stipule qu'elle doit être comprise entre 150 et 220% de la part employé. Une première baisse est intervenue il y a deux ans, et la part de la Ville est passée du maximum à 170%. Il faut faire attention au cumul des mesures sur le personnel !

Le Conseil communal n'a bien sûr pas l'intention d'utiliser la totalité des réserves sur deux exercices. Il précise que nous sommes encore au stade de l'élaboration du budget et qu'un travail doit être effectué en sous-commissions. Ensuite des options devront être prises par l'Exécutif et par la Commission.

Un commissaire apprécie la volonté de l'Exécutif d'arriver à des solutions réalistes et relève le courage de certains choix (informatique et MIH notamment). Il s'interroge par contre sur le délai de carence estimant que ce dernier va poser de gros problèmes à certains services. Il indique que, pour sa part, il préfère des mesures telle que celle envisagée au MIH (Frs -300'000.-) plutôt qu'un délai de carence.

Il lui est répondu que le principe du délai de carence est posé en principe pour tous les services. Néanmoins, comme par le passé, le Conseil communal entend l'appliquer avec discernement. Au surplus, il faut prendre en considération qu'un délai de trois mois correspond peu ou prou au délai « naturel » pour un remplacement. Si l'on veut que cela soit significatif, il faut donc le porter à 6 mois. Ce type de mesure n'a, pour l'instant, pas eu d'impact dans la population car cela permet de faire des économies sans diminuer les prestations.

Un commissaire souligne qu'à ce stade le budget prévoit un déficit six fois supérieur à celui enregistré en 2003. Il souhaite avoir des explications sur les écarts importants et souhaite pouvoir comparer l'évolution des charges dans la durée. Contrairement au Conseil communal, il craint que le délai de carence paralyse les réflexions que l'on pourrait avoir sur la raison d'être d'un poste de travail (suppression du poste plutôt que délai de carence). Il demande quand sera encaissée la taxe déchet 2004. Enfin il aimerait savoir d'où proviennent les 20% d'augmentation de l'aide sociale.

L'Exécutif indique que la réponse à la demande, par ailleurs légitime, des commissaires d'avoir des tableaux qui résument les tendances du budget 2005 par rapport aux budgets et comptes précédents ne pourra se faire que lorsque le budget 2005 sera mieux élaboré. Toujours à propos du délai de carence, le Conseil communal souligne que, contrairement à ce que croient certains, le personnel et les services réfléchissent beaucoup à la façon de fonctionner le mieux possible pour le moins cher possible. Y compris lorsqu'il s'agit d'envisager la suppression de poste. Dès lors, augmenter de trois mois un tel délai met encore plus de pression par rapport à des questionnements de ce type.

En ce qui concerne la taxe déchet, le Conseil général sera saisi en octobre d'un rapport à propos de la modification de cette dernière. La taxe 2004 ne pourra être encaissée qu'en 2005. Cela va donc péjorer artificiellement le résultat des comptes 2004 d'environ 2 millions.

En ce qui concerne l'aide sociale, la plus grosse part de l'augmentation est due à la modification de la Loi sur l'assurance chômage acceptée par le peuple en juillet 2003. Des nombreux chômeurs sont arrivés en fin de droit et sont donc pris en charges dans le cadre des mesures de crise. Ces dernières sont réparties à raison de 60% pour l'Etat et 40% pour les communes.

Un commissaire constate que la Commission doit s'adapter au nouveau mode de fonctionnement qu'elle a elle-même souhaité. Si l'on veut être associé au processus d'élaboration du budget, il faut accepter de travailler sur des chiffres mouvants. Ce fait le conforte dans l'idée que les sous-commissions doivent être nommées pour quatre ans. D'autre part il demande à connaître le taux de couverture de la CPC et rappelle que la ville de Neuchâtel, pour améliorer ses comptes, a dangereusement joué avec le taux de couverture de sa caisse. Il s'inquiète de la pérennité de la CPC compte tenu du départ annoncé des collaborateurs de l'Hôpital qui devraient (sous réserve de l'acceptation du

projet par le Grand Conseil) rejoindre la caisse de l'EHM. Il s'interroge également sur les multiples caisses publiques dans notre canton, et indique que pour sa part il serait favorable à un regroupement dans la Caisse de pension de l'Etat.

Le Conseil communal indique que le taux de couverture de la CPC est de 86-87% et il n'est pas question de le péjorer. La ville de Neuchâtel, pour sa part, n'a qu'un taux de couverture de l'ordre de 50%. Pour cette dernière, le manque de couverture représente quelque 200 millions ! Il est important pour notre ville de conserver un bon taux de couverture car il y a de plus en plus de pression pour que les caisses publiques doivent, à l'avenir, avoir une couverture à 100% comme les caisses privées. La situation de la caisse de la ville de Neuchâtel pose d'ailleurs un problème dans le cadre de la création de l'EHM. On peut estimer, compte tenu de la faible couverture, que s'il compensait le découvert, le Canton ferait un cadeau à cette dernière de l'ordre de quelques dizaines de millions. Selon une expertise, la viabilité de la CPC n'est pas remise en cause par le transfert du personnel de l'hôpital dans la future caisse de l'EHM.

Pour sa part, le Conseil communal estime, bien qu'il ne soit pas totalement fermé à l'idée d'une caisse de pension unique, qu'il est important que notre ville conserve sa caisse, car cette dernière représente une capacité d'investissements non négligeable. A ce propos, il indique que des contacts ont lieu avec la Ville du Locle pour étudier l'opportunité d'affilier les collaborateurs des deux villes à la Caisse de pensions de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Une commissaire demande si, au vu de la situation difficile, l'Exécutif envisage également une augmentation des recettes.

Le Conseil communal confirme que, comme il l'a indiqué lors de la précédente séance, aucune piste n'est taboue. Il estime prématuré d'envisager une hausse des recettes car, à ce stade, il s'agit de chercher des économies.

Calendrier

Après une brève discussion la Commission décide de réserver la date du 19 octobre (préalablement fixée pour une séance de commission plénière) pour les séances des sous-commissions.

Séance du 1^{er} novembre

Faute d'éléments nouveaux, et à la demande du Conseil communal, la séance a été annulée. Les travaux seront poursuivis lors de la séance du 10 novembre. Une nouvelle date est retenue pour l'examen du rapport, le 17 novembre.

Séance du 10 novembre

Sont excusés pour cette séance Mme BABEY FALCE Katia (PS) et M. BREGNARD Théo (POP).

Budget 2005 (suite)

Les commissaires ont reçu la version définitive du budget proposée par le Conseil communal ainsi que les rapports des sous-commissions. La version définitive du budget table sur un déficit de 14.801 millions, soit une amélioration de 4.563 millions par rapport à la version précédente.

Les documents suivants sont remis aux commissaires en début de séance : Deux projets de rapport du Conseil communal à l'appui du budget, comptes des investissements crédits à solliciter, comptes des investissements crédits accordés, crédits spéciaux, commentaires des services sur le budget, programme de législature 2004-2008.

Un débat s'engage à propos du nouveau mode de fonctionnement de la commission. La plupart des commissaires sont un peu désappointés et ont de la peine à retrouver leurs marques. Il est notamment relevé la difficulté pour la commission de cerner les grands enjeux autour de ce budget, notamment en ce qui concerne les changements et les différences comparativement aux comptes 2003 et au budget 2004. Le fait de recevoir une masse de documents supplémentaires en début de séance ne facilite en tout cas pas l'exercice. De plus, et compte tenu du calendrier, il semble à priori difficile de finaliser le débat et de voter le budget lors de cette séance.

Le Conseil communal tient, une fois encore, à dire que lui aussi n'a pas pu travailler, pour l'élaboration de ce budget, de manière idéale. Cela se répercute évidemment sur le fonctionnement de la commission et il s'en excuse. Il rappelle les délais très courts entre son entrée en fonction et le début du processus budgétaire, et l'arrivée en vagues successives (et parfois contradictoires) des informations données par l'Etat (en particulier à propos du désenchevêtrement). Au surplus, il pense que le nouveau mode de fonctionnement de la commission implique que le travail d'examen de détail doit être réalisé en sous-commission, et que la commission plénière devrait seulement débattre des grands enjeux. La commission a reçu, au fur et à mesure, les informations nécessaires à son travail, et en particulier les trois listes « évolution et amélioration du budget du 10 septembre, du 29 septembre et du 4 novembre ».

Une commissaire demande comment l'amélioration de 4.563 millions par rapport à la version précédente a été obtenue.

Le Conseil communal explique qu'il a réévalué à la hausse les recettes 2005 (+ 4 millions). Dans un premier temps l'évaluation était purement « technique ». C'est-à-dire fondée seulement sur les taxations connues au moment de l'élaboration du budget.

Puis il a fait une évaluation économique, basée notamment sur l'évolution des chiffres de l'emploi ainsi que sur les contacts avec les entreprises. Ces dernières indiquent que l'année 2004 sera meilleure que la précédente. Dès lors, l'Exécutif a revu à la hausse les recettes prévues de 2.6 millions pour les personnes physiques, de 1 million pour les personnes morales et de 0.1 million sur les frontaliers. D'autre part des amortissements extraordinaires pour Frs 210'000.- seront financés en utilisant des réserves. Certaines subventions sociales ont été réduites ou supprimées (compensées par des fonds ou versées par le biais de fondations). Enfin, la Police a renoncé à engager un aspirant supplémentaire, ce qui a permis une économie de l'ordre de Frs 65'000.-.

Une commissaire demande si la projection des comptes 2004 est toujours aussi désastreuse (-23 millions, contre -10 millions au budget).

L'Exécutif répond que la situation s'est assez nettement améliorée. A ce stade, 64% des taxations ont été réalisées et il y a un rattrapage de l'ordre de 4 millions par rapport à la situation d'août. Pour mémoire, à cette époque, l'Exécutif estimait que les recettes 2004 pourraient être inférieures de 10 millions au budget. A fin septembre, il ne manquait « plus que » 6 millions. Le Conseil communal se déclare plus optimiste à ce propos que pendant l'été. Il souligne, une fois encore, qu'il est extrêmement difficile d'évaluer les recettes fiscales, en particulier quand les taxations ont autant de retard.

Un commissaire s'inquiète des effets induits par les retards de taxation. Si ce problème gêne les collectivités dans l'évaluation de leurs recettes, il met dans des situations inextricables certains contribuables. Il cite plusieurs exemples de gens qui doivent « d'un coup » rattraper des montants de plusieurs milliers de francs. Comme il y a du retard dans les taxations, il n'est pas rare que ces corrections se reportent d'une année sur l'autre.

Le Conseil communal indique qu'il est tout à fait conscient de la problématique et qu'il partage les inquiétudes exprimées par le commissaire. Il souligne que cette situation fait également gonfler le contentieux. Il rappelle que la sous-commission a abordé la question. Au surplus, à chaque fois qu'il en a eu l'occasion, l'Exécutif a attiré l'attention des autorités cantonales sur cette question. A ce stade, une intervention au niveau du Grand Conseil pourrait peut-être se révéler utile.

Un commissaire fait part de sa difficulté, malgré les explications du Conseil communal, à avoir une vision claire sur le projet de budget. Une commissaire souligne qu'elle a de la peine à suivre les différentes évolutions des projets de budget.

Le Conseil communal revient sur les difficultés de fonctionnement qu'il a rencontrées lors de l'élaboration du budget et qui ont été évoquées en début de séance. Il indique que le changement de fonctionnement implique la mise en place d'une systématique nouvelle.

Notamment, il s'agit d'utiliser le mieux possible le travail de détail qui est fait en sous-commission. Pour le reste, même si la masse de documents est assez indigeste, il estime avoir donné à la commission tous les éléments nécessaires pour se forger une opinion.

Un commissaire partage l'avis de l'Exécutif mais signale qu'il est difficile de finaliser un débat alors que de nombreux documents ont été remis en début de séance et n'ont donc pas pu être étudiés par les commissaires.

Une commissaire rappelle que les travaux des sous-commissions ont eu lieu sur la base de budgets non finalisés et qu'à ce stade, la commission plénière ne sait pas ce qui a été intégré au budget et ce qui a été écarté. Elle relève que les rapports des sous-commissions donnent très peu d'informations chiffrées.

Le Conseil communal répond que, tant pour lui-même que pour les commissaires, l'élaboration du budget de cette année est particulièrement ardue. Il s'agit d'un « double saut périlleux ». Entre les décisions de l'Exécutif et de l'Etat, les données changeantes induites par le désenchevêtrement, les projections très déficitaires et la variation de l'ensemble de ces éléments, tout le monde a dû travailler dans un terrain assez mouvant.

Le Conseil communal présente maintenant un projet de budget finalisé. Il a fait part de ses préoccupations et a entendu celles de la commission. Cette dernière doit définir des options de principe. L'Exécutif la renvoie à son projet de rapport (remis en début de séance) en indiquant que ce dernier, très complet, répond de fait à la plupart des questions que les commissaires ont posées ce soir, en particulier sur les problématiques de mesures salariales, de recettes, d'amortissements et d'entretien. Il pense que la commission doit passer en revue les rapports des sous-commissions.

Une commissaire demande quelle option a pris le Conseil communal en ce qui concerne les réserves. Elle constate que certaines sont alimentées et d'autres pas.

L'Exécutif indique qu'un document résumant ces mouvements sera remis aux commissaires.

Une commissaire demande s'il est impératif que le budget soit voté par le Conseil général en décembre.

Il lui est répondu que tout est possible, mais reporter le vote du budget en janvier poserait beaucoup de problèmes. En particulier, l'Exécutif ne pourrait assurer que les dépenses courantes, sur la base d'un douzième du budget 2004. En conséquence, toutes les mesures évoquées (notamment salariales), ne pourraient être appliquées. Sauf à les introduire avec effet rétroactif, ce qui paraît difficilement praticable.

Un commissaire fait remarquer qu'il serait catastrophique pour l'image de la Ville de renvoyer l'acceptation du budget en janvier. Cela serait interprété comme une incapacité à gérer la situation financière délicate que nous traversons.

Un commissaire demande si l'Etat acceptera un déficit de près de 15 millions pour 2005 alors que les comptes 2004 risquent d'être très mauvais.

Les réserves s'élèvent actuellement à environ 37 millions. Les déficits cumulés des budgets 2004 et 2005 affichent 25 millions. D'un strict point de vue légal, il n'y a donc pas de problème. Cependant, si les comptes 2004 devaient être beaucoup plus déficitaires que prévu, il conviendrait de réévaluer la situation. En particulier, la question de la fiscalité devrait être reprise, sous peine que le Canton nous impose un nouvel indice fiscal pour couvrir le déficit budgété en 2005. Au surplus, l'Exécutif rappelle que l'estimation du bouclage 2004 a été revue à la hausse.

Un commissaire souhaite que le Conseil communal confirme que l'impact des mesures proposées par le Conseil d'Etat (1.5 million de charges supplémentaires pour la Ville) n'est pas intégré au budget. Il demande si le déficit prévu de 14.8 millions représente la limite que s'était fixée l'Exécutif et il aimerait savoir quelles sont les réflexions à propos de la fiscalité.

Un commissaire souhaite relativiser l'importance des projections budgétaires. Compte tenu du contexte qui ne cesse d'évoluer, l'établissement d'un budget n'a, de fait, qu'une valeur indicative. Il pense que la commission doit se prononcer politiquement sur les grandes orientations budgétaires et non sur le détail.

Le Conseil communal indique que son but n'était pas un déficit de cet ordre. Il souligne qu'il continuera le travail de fond commencé depuis le début de la législature et espère pouvoir récolter les fruits de ce travail dans le courant 2005 déjà. Cependant, il a tenu à ne prendre en compte pour le budget que des chiffres crédibles et suffisamment sûrs. Par exemple, il est difficile de mesurer l'impact financier qu'auront des mesures telles que la prolongation à 6 mois du délai de carence. Statistiquement, cela peut représenter de 1 à 2% de la masse salariale (1% = Frs 500'000.-). Mais comme il est impossible de connaître à l'avance le taux de rotation, l'Exécutif a préféré bâtir son budget sans tenir compte des incidences d'une telle mesure. L'objectif est, grâce à ces mesures non-chiffrées à ce jour, de parvenir à boucler les comptes 2005 avec un déficit moins important que prévu.

Un commissaire demande où en sont les démarches pour une reconnaissance cantonale et fédérale du MIH. D'autre part, il signale que certaines fonctions de l'administration communale font « jaser » en ville. Il s'agit bien des fonctions, et non des personnes qui les occupent. Il cite le service des sports, le délégué à la jeunesse et le délégué à la communication.

En ce qui concerne le MIH, les démarches sont en cours et l'Exécutif espère pouvoir obtenir quelque chose avant la fin de la législature cantonale. Sur le plan fédéral, il attend l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la culture (qui doit encore être votée par les chambres fédérales). Si cette loi est acceptée, le MIH devrait recevoir des subventions fédérales car il répond, en tous points, aux normes de subventionnement prévues.

En ce qui concerne le service des sports, le Conseil communal indique que le responsable et son adjoint se complètent bien. Le responsable fait bénéficier la Ville d'un impressionnant réseau de connaissances, ce qui permet à la Ville d'accueillir des manifestations importantes. Quant à l'adjoint, il apporte ses grandes compétences en matière d'organisation et de gestion. Par comparaison, le Conseil communal rappelle que le service des sports de notre ville compte 2.5 postes contre 7 pour la ville de Neuchâtel.

En ce qui concerne le délégué à la jeunesse, le Conseil communal rappelle que le Conseil général a accepté la création du poste pour un temps d'essai de trois ans. Il pense qu'il faut aller au bout de ce mandat puis tirer le bilan de l'expérience. Il estime que le travail qui est réalisé est bon. Il faut un peu recadrer le travail du délégué dans le sens du « rapport violence » qui avait été accepté par le législatif. Au surplus, depuis le rattachement au dicastère de l'instruction publique, les rapports entre le délégué et les écoles se sont nettement améliorés.

A une question d'un commissaire, le Conseil communal signale que le Service d'aide sociale, l'Agence AVS et l'Office du travail vont être regroupés pour créer un "guichet unique" en matière sociale en tant qu'essai-pilote au niveau cantonal. L'Etat prendra en charge une partie des salaires de ce nouveau service et le résultat comptable de ce regroupement occasionnera une amélioration de Frs 1'269'000.-.

Le Conseil communal estime que l'on est en droit de s'interroger sur l'utilité de quelques postes. Surtout quand la perspective budgétaire est si mauvaise. Cependant, il tient à relever que les coûts de fonctionnement de l'administration de la Ville sont très modestes et que, en conséquence, notre problème essentiel est un problème de ressources et non de dépenses. Pour illustrer son propos il cite des données statistiques mises à disposition par le service des communes. Il ressort de ces chiffres que notre ville dépense proportionnellement moins que les villes de Neuchâtel, du Locle, et que la moyenne des autres communes, et bénéficie malheureusement de recettes qui sont également proportionnellement inférieures. L'écart est particulièrement criant en ce qui concerne les personnes morales.

Un commissaire, constatant que la situation est très difficile, demande si l'Exécutif pense pouvoir passer le cap sans devoir abandonner des prestations.

A ce stade, le Conseil communal indique qu'il a resserré les budgets partout, sans porter atteinte aux prestations. Il va axer ses projets prioritaires, résumés dans le programme de législature, sur le développement économique et démographique de notre ville. Il espère ainsi pouvoir passer le cap sans trop de dégâts. Il n'en demeure pas moins que nous serons peut-être obligés de prendre des mesures qui mettraient en péril la pérennité de certaines prestations.

Un commissaire se demande pourquoi ne pas tout de suite opérer des choix volontaristes afin de pouvoir présenter un budget 2005 plus acceptable.

L'Exécutif souligne que des mesures importantes ont déjà été prises (regroupement de services, redéfinition du rôle du SIC par exemple) et que les réorganisations ne peuvent pas se décréter. Il faut du temps pour analyser les choses. De plus, et compte tenu des délais à respecter en cas de suppression de postes, il est illusoire de croire que des mesures décidées aujourd'hui porteront leurs fruits dès le début 2005.

Un commissaire estime que s'il est possible de proposer une réduction du temps de travail de 20% (incitation au travail à temps partiel, par exemple un 80% payé à 85%) sans que le poste soit remplacé, cela démontre que des économies sont encore possibles.

L'Exécutif conteste cette vision mécanique de la question. Il pense que cette mesure s'appliquera de façon différenciée, selon les circonstances. Il espère ainsi provoquer une certaine créativité dans les services pour compenser cette baisse d'effectif. Soit par des réorganisations, soit par l'abandon de certaines prestations non indispensables. Le Conseil communal souhaite travailler avec, et pas contre, le personnel communal, car il ne peut pas « tout seul » inventer toutes les solutions.

Un commissaire souligne que c'est aussi dans les sous-commissions que ces questions doivent être traitées. D'autant plus que ces dernières sont sensées fonctionner à long terme dans le même dicastère, ce qui permettra d'avoir une vision plus pointue de la problématique.

Le Conseil communal souhaite encore souligner dans le cadre du débat sur les effectifs de l'administration, que, régulièrement, des économies réalisées par les services sont « mangées » par de nouvelles prestations. Par exemple la mise en service de la nouvelle caserne SIS - Police cantonale - Juge d'instruction, induit la création de 2.5 postes de concierge. Il relève également que la construction de Néode, ou l'ouverture de nouveaux quartiers (L'Orée-du-Bois), impliquent des coûts d'équipement, mais également de fonctionnement (déneigement par exemple).

Un commissaire répond que pour L'Orée-du-Bois, cela implique également de nouveaux habitants, donc de nouvelles recettes !

Un commissaire s'étonne que le SIS n'assure pas, comme c'est le cas dans les autres corps de pompiers, la conciergerie de ses locaux.

Il est précisé que les 2.5 postes de concierge sont financés à 2/3 par l'Etat pour la partie Police, Juge d'instructions. Le SIS assure lui-même la conciergerie de ses locaux à l'exception des bureaux et des locaux techniques. Au surplus, les mesures d'améliorations présent se montent à Frs 300'000.- pour le budget de la Ville.

Un commissaire revient sur la problématique du transfert de certains frais d'entretien aux comptes des investissements.

Le Conseil communal donne les mêmes réponses et les mêmes garanties que celles qu'il a déjà données à la commission (voir rapport séances précédentes).

Une commissaire rappelle qu'un postulat qui demandait l'établissement de règles et de directives claires sur la question de la comptabilisation au compte de fonctionnement ou compte des investissements est toujours en attente.

Il lui est répondu qu'un manuel interne de comptabilité est en cours d'élaboration et sera distribué dans tous les services. Un examen systématique des pratiques sera réalisé et, suite à ce travail, le Conseil communal émettra, si besoin, les directives nécessaires.

Un commissaire demande sur quelles mesures les associations syndicales sont entrées en matière et quel est l'effort financier global qui est demandé aux collaborateurs.

Les associations sont entrées en matière sur l'octroi de la compensation du renchérissement sous forme d'un jour de vacances avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2004 (1 jour de vacances = 0.45% d'inflation). Dans trois secteurs (Police, SIS et Voirie), le Conseil communal s'est engagé à compenser globalement ces jours de vacances supplémentaires à raison de 80%.

Les associations sont entrées en matière sur le report au 1^{er} juillet du rattrapage des hautes paies non octroyées en 2004 à raison de 50% plutôt que 33% en janvier. Elles n'ont pas accepté par contre de lier cela à la mise en place de la nouvelle échelle des salaires découlant de la description et évaluation des fonctions.

Les associations sont entrées en matière sur le renoncement à tous les reclassements (à l'exception des collaborateurs nouveaux qui ont été engagés une classe en dessous de leur fonction, et qui seront reclassés lors de leur nomination).

Les associations sont entrées en matière sur la réduction temporaire de la cotisation employeur (sans incidence sur le revenu des collaborateurs) de 170 à 160%.

En ce qui concerne le passage à 6 mois du délai de carence, les associations préfèrent que l'on s'en tienne à trois mois et que, si aucune réflexion n'est venue des services concernant leur organisation, l'on passe à 6 mois.

L'ensemble de ces mesures peut-être grossièrement chiffré à environ 1 million.

Un commissaire demande quel sera l'impact sur les réserves de la Ville du transfert des bâtiments du secondaire II à l'Etat.

Ces bâtiments seront repris par l'Etat à la valeur résiduelle après amortissement. Ces actifs deviendront des actifs financiers. Il ne pourrait y avoir un impact sur les réserves que si la Ville fait une plus-value (valeur de vente – valeur au bilan = plus-value). En principe, la Ville ne devrait pas faire de bénéfice. Comme les communes ont pratiqué des politiques d'amortissements différentes, l'Etat tiendra compte de cet état de fait pour fixer la valeur des bâtiments. De même, il tiendra compte des différentes subventions qui ont été versées. Les terrains seront mis en droit de superficie. Pour la création de l'EHM, la logique sera la même.

Un commissaire fait remarquer que cette opération permettra de désendetter la Ville car ce sont les actifs et les passifs qui seront transférés à l'Etat.

Un commissaire demande quelle est la progression, ces dernières années, de la masse salariale, globalement et en pour cent. Il aimerait savoir combien coûtent les augmentations automatiques de traitement et souligne que dans le privé il n'existe pas de telles augmentations.

Le Conseil communal indique que la masse salariale (sans l'hôpital et SIM) représentait 43 millions aux comptes 2003, 44 millions au budget 2004 et 43.76 millions au budget 2005. Elle est donc globalement stable. Lorsque qu'un collaborateur « ancien » s'en va il est généralement remplacé par quelqu'un qui démarre avec un salaire inférieur. Il est difficile de chiffrer le coût des augmentations automatiques. Il faut souligner que 47% des collaborateurs sont à ce jour au maximum de leur traitement. Ce fait a été démontré dans le cadre de la DECF.

Plusieurs commissaires se demandent si la commission doit voter le budget ce soir.

L'Exécutif pense lui aussi que cela sera difficile. Il propose que le vote intervienne lors de la prochaine séance de sorte que les commissaires puissent prendre connaissance des documents distribués ce soir. Si des questions demeurent après cet examen, elles seront traitées au cours de la dernière séance.

Le Conseil communal confirme que, sous réserve de quelques problèmes de mise en page, la commission a en main le projet de budget définitif.

La commission accepte cette procédure.

Un commissaire demande si l'Etat a répondu aux courriers que la Ville lui a fait parvenir.

A ce stade pas de réponse. Le Conseil communal indique qu'un nouveau courrier a été adressé au Conseil d'Etat à propos de charges résiduelles concernant les établissements spécialisés facturées en 2005 mais couvrant l'année 2004. Cela pose problème car le transfert de recettes (bascule d'impôt -30 / +30) est effectif dès le 1^{er} janvier 2005. Dès lors, ces charges résiduelles devraient être assumées par l'Etat.

Un commissaire se demande, d'une part, ce que sont devenues les propositions des sous-commissions et, d'autre part, comment pourraient être prises en comptes des propositions qui seraient présentées lors de la prochaine séance.

Le Conseil communal confirme qu'il s'agit pour lui d'un projet de budget définitif. En dernier ressort, c'est au législatif de l'accepter. Ce dernier est en droit de proposer des amendements ou des postulats liés au budget. L'Exécutif ne changera plus les chiffres qui figurent au budget, mais il s'engage volontiers à étudier les suggestions qui pourraient lui être faites. Il souligne que des mesures significatives ne pourraient de toute manière pas porter leurs fruits dès le début 2005. Il réaffirme sa volonté de poursuivre le travail de fond qu'il a entamé de manière à finaliser des mesures qui permettront d'obtenir un bouclage 2005 qui soit plus favorable que le budget.

En ce qui concerne les sous-commissions, il suggère à la commission de reprendre les rapports de ces dernières afin que chaque responsable de dicastère puisse indiquer ce qui a été intégré au budget.

Examen des rapports des sous-commissions

En préambule il est rappelé les sous-commissions (permanentes) doivent garder à l'esprit les projets qui sont étudiés de manière à pouvoir en assumer le suivi lors de leurs futures séances.

Michel Barben, dicastère de la Population, Sécurité et Environnement

Le regroupement de l'état civil avec Le Locle est en cours, les développements envisagés pour le service de l'hygiène et de l'environnement également. Deux auxiliaires de police seront engagés (ce qui induit des recettes supplémentaires), cela est intégré au budget. Les trois postes attribués au SIS en 2005 pour diminuer la masse des heures supplémentaires sont intégrés au budget de même que l'économie attendue de Frs 300'000.-.

Les contacts en vue d'une collaboration avec ATS (Association de Transports Sanitaires), dans l'optique de réduire le nombre des ambulances de la ville, se poursuivent.

Pierre Hainard, dicastère des Infrastructures et de l'Énergie

En ce qui concerne le service de l'énergie, le SIC, l'ingénieur communal, l'intendance des bâtiments, SIM, la gérance des immeubles, le cimetière et centre funéraire, les propositions sont intégrées au budget. Il est précisé que la décision de ralentir le rythme d'installation des minis déchetteries (une seule en 2005 contre 6 prévues) n'est pas intégrée au budget de fonctionnement mais des investissements. Le regroupement du service forestier avec celui de la ville du Locle est en cours mais devrait prendre effet dans le courant 2005 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Claudine Stähli-Wolf, dicastère des Affaires culturelles, Sports et Santé

Mme Stähli-Wolf signale un vice de forme involontaire. C'est elle qui a fait le rapport de la sous-commission pour la séance consacrée à l'Office des sports. Pour les Affaires culturelles, la présidente-rapporteuse s'en est normalement chargée. Au moment où la sous-commission s'est réunie la première fois, personne ne savait quelle était la procédure à respecter. Ce point sera clairement défini quand le Conseil général aura adopté le nouveau règlement et discuté des amendements qui sont proposés sur cette question.

Les nouveaux tarifs prévus par l'Office des sports sont intégrés dans les recettes, mais la question des familles monoparentales soulevée par la sous-commission devra être reprise dans le cadre de la révision des taxes et émoluments. Le tout entrera en vigueur en même temps. Un document qui détaille les subventions versées par l'office des sports doit être distribué à la sous-commission.

La question du poids trop important des charges de personnel dans le budget d'Arc en Scènes sera traitée dans le cadre de la Fondation. Les Frs 167'000.- d'économies exigées au MIH sont intégrées dans le budget. Par contre, Frs 130'000.- devront encore être trouvés sur l'année 2005, vraisemblablement sous forme de recettes supplémentaires.

Didier Berberat, dicastère de l'Instruction publique, Jeunesse et Affaires sociales

Le Conseil communal, la commission scolaire et la sous-commission, compte tenu des mesures déjà prises ces dernières années, ne veulent pas augmenter à nouveau l'effectif dans les classes. Le spectacle annuel pour les enfants de l'école enfantine a été maintenu. Le budget pour les spectacles des écoles primaires et secondaires a été réduit de moitié (soit 2 spectacles au lieu de 4). Les 2 périodes d'appui pédagogique dans les classes de transition ont été maintenues. Les camps ont été maintenus.

Le budget pour les ACO facultatives a été réduit de 1/3. Une demi-classe a pu être fermée à l'école enfantine, pour des raisons démographiques. En ce qui concerne les spectacles, il va de soi que les contrats déjà signés seront honorés. Il est précisé, à propos des camps, qu'une suppression de ces derniers induirait une très forte augmentation du déficit d'Arveyes. La question de la vente éventuelle du chalet est en cours d'examen.

Laurent Kurth, dicastère des Finances, Economie et Urbanisme

Le service financier, les RH et la CPC devraient déménager à la rue de la Serre pendant le 1^{er} semestre 2005. Le dossier DECF est en cours de finalisation. L'augmentation de 60% de poste est liée à l'intégration d'une fonction jusqu'ici rattachée aux TP. Le 80% de poste affecté par le service économique au RUN est pris sans augmentation d'effectif. Par contre certaines tâches, notamment statistiques, seront abandonnées. L'examen détaillé des subventions versées par la ville se poursuit.

Séance du 17 novembre

Est excusé pour cette séance M. BREGNARD Théo (POP).

Budget 2005 positions des groupes, adoption du rapport et vote final

Suite à un bref débat, la majorité de la commission (8 contre 6), décide de ne pas intégrer les rapports des sous-commissions au rapport de la commission plénière. Ce point sera repris lors de la séance du Conseil général du 23 novembre puisque divers amendements, allant dans ce sens, ont été déposés dans le cadre de l'examen du règlement de la Commission financière.

Au nom des Verts un commissaire indique que ces derniers accepteront le budget proposé par le Conseil communal. Il souligne les efforts concrets et importants faits par l'Exécutif et les services pour arriver au résultat projeté, ainsi que la dynamique mise en place par la nouvelle équipe. Il se réjouit également du bon esprit de collaboration qui règne à nouveau au sein du Conseil communal et entre ce dernier et le personnel. Un refus de ce budget conduirait à péjorer encore plus la situation puisque les mesures envisagées ne pourraient pas prendre effet. Il constate une bonne gestion « technique » du processus budgétaire même si les résultats sont mauvais et qu'un déficit de près de 15 millions n'est pas acceptable. Dès lors, il s'interroge sur la stratégie à moyen terme. Même si le Conseil communal a fourni un important travail, il lui était difficile de faire plus dans un délai aussi court entre son entrée en fonction et le budget. Il souligne que sans les mesures prises ou proposées par l'Exécutif, le déficit pourrait être bien plus conséquent et s'inquiète du fait que les réserves de la Ville pourraient être asséchées en seulement deux exercices. Une nouvelle stratégie doit prévoir des coupes significatives. Il s'agira de prendre des décisions difficiles et courageuses. Il faudra définir si l'on se coupe la main ou le pied.

Jusqu'à ce jour, les problèmes de finances de la Ville n'ont pas été visibles pour la population car les conséquences des mesures prises sont restées « internes », c'est en particulier le personnel qui en a supporté les conséquences. Dès lors, il s'agira de préparer la population à ce nouvel état de fait. En conclusion, il estime que le fait que le Conseil communal n'a pas proposé d'augmenter la quotité plaide pour un large consensus autour de ce budget.

Au nom du POP un commissaire indique que son groupe acceptera le budget tout en se déclarant inquiet de l'augmentation des déficits ces dernières années. L'inquiétude est d'autant plus grande que l'on pouvait espérer que les incidences favorables du désenchevêtrement, opération qui corrige certaines inégalités criantes, permettraient d'absorber la perte de la taxe foncière et d'envisager l'avenir avec une plus grande sérénité. Il souligne que personne ne peut être satisfait d'un déficit de 15 millions. Les solutions ne peuvent pas « sortir d'un chapeau » et le travail entamé par la nouvelle équipe est positif. Il faut donner acte au Conseil communal que, conscient de la gravité de la situation, il a pris des engagements clairs, que des mesures ont déjà été prises ou sont en cours de réalisation, même si son groupe n'est pas toujours enthousiaste à leur propos. Il constate qu'une partie du déficit de la commune est d'ordre conjoncturel et qu'une autre part est d'ordre structurel. Devant la rapidité des cycles conjoncturels il ne serait pas satisfaisant d'attendre seulement sur une reprise pour que la situation s'améliore. Cette succession rapide de haute et basse conjoncture rend d'ailleurs difficile tant l'évaluation des recettes que des charges. Il souligne que le principal problème de la Ville tient à un manque de ressources. Les comparaisons que l'on peut faire avec d'autres communes du canton mettent en évidence la bonne maîtrise des charges.

Au niveau des ressources, comparativement avec la Ville de Neuchâtel, à indice et population égal, notre Ville dispose de recettes proportionnellement inférieures de 74 millions. Si la Ville disposait de pareilles recettes, la situation serait beaucoup plus agréable pour tout le monde. Son inquiétude est aggravée par le fait que, contrairement aux exercices précédents (péréquation personnes physiques, désenchevêtrement par exemple), il ne discerne pas de perspectives rassurantes. Certes il faudra se battre pour obtenir une juste péréquation des personnes morales, mais cela devrait prendre du temps. Dès lors, il indique que son groupe, comme par le passé, étudiera avec intérêt les solutions qui seront proposées en restant attentif aux répercussions sur la population et le personnel communal. Son groupe souhaite se lancer dans cet exercice avec le Conseil communal et l'ensemble des groupes afin, notamment, de réaliser les impulsions nécessaires au développement de la Ville et d'arriver à y attirer de nouveaux contribuables (personnes physiques et morales) dans le cadre d'un optimisme « réel » et pas béat.

Au nom des Lib-PPN un commissaire indique que son groupe refusera le budget bien qu'il soit conscient des bonnes intentions de la nouvelle équipe qui s'est mise en place et prend acte des améliorations futures espérées. Expérience faite, il est facile de prendre des engagements et plus difficile de les tenir même s'il ne doute pas de la bonne foi du Conseil communal. Une partie des améliorations au budget prévues par l'Exécutif n'est pas intégrée car pas chiffrable. De plus, elles seront difficiles à mettre en œuvre. Il se déclare inquiet pour ce budget mais également pour les budgets à venir. Si les réserves devaient être épuisées après les exercices 2004 et 2005, nous n'aurions plus de possibilité de prévoir un déficit en 2006. La marge de manœuvre serait alors inexistante. Dès lors, il aurait été bon de proposer aujourd'hui déjà des coupes auxquelles nous n'échapperont de toute façon pas. Il souligne que la volonté affichée par le Conseil communal d'améliorer les recettes en attirant de nouveaux contribuables (personnes physiques et morales) est positive mais que cela est plus simple à dire qu'à faire. Il pense qu'en ce domaine la ville a un gros retard et que, même si les intentions sont bonnes, il manque une vision et des intentions concrètes pour développer cette politique. Il constate que depuis plusieurs années la marge de manœuvre à disposition pour améliorer la situation est restreinte car il n'est plus possible de raboter dans les services. La situation est particulièrement alarmante car l'on risque d'avoir des réserves quasiment nulles à la fin de l'année prochaine alors que nous n'aurons plus de marge de manœuvre. Il estime qu'il est impossible de sortir la Ville de cette situation sans « casse ».

Au nom du PS un commissaire indique son groupe ne peut pas être satisfait d'un déficit budgété de l'ordre de 15 millions. Il souligne que le nouvel Exécutif a abattu un travail considérable depuis son entrée en fonction. Notamment il constate que, contrairement à ces dernières années, il s'est passé beaucoup de choses en quelques mois et que l'on assiste à une accélération des réformes. Il faut laisser un peu de temps au Conseil communal pour mener à bien ce qu'il a entrepris. Il relève une entente retrouvée au sein de ce dernier et une volonté affichée de « tirer la corde dans le même sens » et indique que ce fait lui donne une plus grande crédibilité, tant interne qu'externe. Il pense que, compte tenu de la situation difficile que nous traversons, le Conseil général devrait lui-aussi mettre de côté les querelles partisans et « tirer à la même corde » dans l'intérêt de notre ville et de la population. Il constate également que la marge de manœuvre est extrêmement étroite et qu'il ne suffit pas de baisser la quotité pour attirer de nouveaux habitants (voir l'exemple des Brenets). Il souligne que l'on demande à la fonction publique de nouveaux efforts alors que cette dernière a déjà payé un lourd tribut ces dernières années. Pour une partie de la population la situation devient difficile. Des économies structurelles devront être engagées et il faut que ces dernières soient « visibles » par la population afin que cette dernière prenne conscience des difficultés que traverse sa ville.

Par exemple on pourrait imaginer une piscine qui n'ouvre qu'un jour sur deux, des horaires d'ouverture réduits à la bibliothèque. Il indique que son groupe acceptera le budget malgré un sentiment d'inquiétude pour l'avenir. Il pense que si l'Exécutif avait eu plus de temps à disposition, le budget présenté serait moins déficitaire et espère, compte tenu des mesures déjà agendées, que le bouclage 2005 sera meilleur que prévu.

Au nom de l'UDC un commissaire indique que son groupe refusera le budget. Même si le Conseil communal a fait un bon travail et continue de rechercher des économies, il n'est pas acceptable que les réserves soient épuisées en deux ans. Dès lors, un déficit de l'ordre de 15 millions n'est pas acceptable. Il estime que la vision budgétaire s'exerce à trop court terme et souligne que les partis de droite demandent depuis plusieurs années de mettre le pied sur le frein car le feu est passé à l'orange depuis longtemps. Il relève que dans une sous-commission, un commissaire d'un parti de gauche souhaitait que l'on se fixe des objectifs à long terme. C'est bien, mais depuis déjà de nombreuses années, les partis de gauche envisagent des améliorations pour le futur, ce qui est facile et n'engage en rien. Le résultat et les conséquences de cette politique se retrouvent dans les chiffres qui nous sont présentés pour le budget 2005. Il fait part de ses doutes sur la précision et le réalisme du budget proposé par le Conseil communal. Sur la base des résultats statistiques d'une enquête relatée par le Conseil communal, il indique que même si notre commune, en comparaison selon cette étude, paraît plutôt économe et son administration efficace, il reste tout de même un gros problème au niveau des recettes. Il pense que l'on fait trop peu en matière de promotion économique. Il regrette, d'une manière générale, que les bonnes intentions ne soient pas traduites plus concrètement. Il relève que si l'on pense que la situation va devenir meilleure dans le futur, cette affirmation doit être fondée sur des faits concrets et non pas seulement sur des espoirs.

Si rien n'est entrepris il craint que notre commune soit mise sous tutelle de l'Etat et que, dans ce cas de figure, ce dernier ne coupe « à la hache » dans les prestations. Son groupe ne demande pas un budget équilibré pour 2005, mais plutôt que de devoir trouver 20 millions d'économie d'un seul coup, l'effort devrait être réparti sur les prochaines années afin de tendre à l'équilibre, par exemple trouver des améliorations à concurrence de 5 millions pour le budget 2005 et ainsi de suite. Il souligne encore que, si l'on compare les salaires de la fonction publique avec ceux des salariés du privé, ils sont parfois plus élevés et parfois plus bas selon les fonctions, mais dans l'ensemble assez identiques. Par contre, les employés de la fonction publique bénéficient de conditions plus favorables en matière de caisse de pensions, puisque la ville paye 170% (160% temporaire au budget 2005) de la part employé alors que dans la plupart des cas la cotisation est paritaire dans le secteur privé. Il se demande s'il n'y a pas là une piste d'économie à suivre, car cette dernière serait sans conséquence directe sur les salaires comme sur les conditions de travail.

Le groupe espère que le Conseil communal ne s'est pas trompé quand il a prévu une amélioration des recettes fiscales pour 2005 car cet optimisme n'est pas démontré dans les faits, mais il serait content si ces recettes supplémentaires se confirmaient. Il craint, si cet objectif n'est pas atteint, de voir des comptes 2005 péjorés par rapport au budget.

Au nom du PRD une commissaire indique que son groupe refusera « évidemment » le budget. Elle souligne que depuis plusieurs années son groupe tire la sonnette d'alarme. Le Conseil communal s'était engagé à approcher l'équilibre des comptes en 2000 et il ne s'est rien passé. A titre d'exemple, les 2 millions d'économies envisagés en 2004 au niveau du personnel ne seront pas réalisés. Elle indique que son groupe ne peut plus se contenter de promesses de la part du Conseil communal et voudrait des faits plutôt que des intentions, d'autant plus que l'on ne connaît pas les incidences des mesures proposées, ni même si elles seront réalisables. Elle souligne que le désenchevêtrement aurait dû permettre de baisser notre fiscalité de 5 points (ce qui aurait permis d'avoir une fiscalité équivalente à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds), alors que cet apport est « mangé » dans un budget qui prévoit 15 millions de déficit. Elle a l'impression désagréable que l'Exécutif a beaucoup joué avec les chiffres et s'interroge en particulier sur la dizaine de millions prévue en plus au titre des recettes. Si le Conseil communal se trompe sur cet élément, la Ville court à la catastrophe. Elle indique qu'il est normal que les amortissements augmentent et ce phénomène s'accélèrera encore si l'on continue d'investir autant. Le Conseil communal prévoit, pour 2005, une enveloppe d'investissement de l'ordre de 48 millions (investissements et crédits spéciaux) alors que la marge d'autofinancement au budget 2005 est de seulement 6.7 millions. Elle estime que l'on crée ainsi les problèmes pour l'établissement des budgets futurs, puisque ces investissements viendront peser, par le jeu des amortissements et des intérêts, dans les comptes de fonctionnement. Son groupe ne peut pas admettre cette politique car les réserves seront utilisées en deux ans.

Dans ce cas, le risque de la tutelle de l'Etat implique une augmentation importante de la fiscalité. Elle estime que la Ville doit réduire ses charges car il serait désastreux pour l'image de la Ville que cette dernière augmente sa quotité. Cela serait contre-productif puisque ce n'est pas ainsi que l'on attirera de nouveaux contribuables. De plus, à toujours demander à ceux qui payent déjà beaucoup de payer encore plus, nous augmentons le risque de les faire fuir de notre commune. Pour réduire les charges de manière significative il ne reste plus beaucoup de solutions.

Dès lors, son groupe est favorable à une importante réduction linéaire, même si cela est toujours injuste. Malheureusement elle estime que le temps manque pour faire autre chose et que des décisions d'ordre structurel auraient dû être prises il y a longtemps déjà.

Le Conseil communal, suite aux prises de position, souhaite apporter quelques remarques et précisions. La situation de la Ville est extrêmement difficile et tous les groupes, ainsi que le Conseil communal, en sont conscients.

De même, chacun admet aussi qu'il s'agit fondamentalement d'un problème de recettes plus que d'un problème de dépenses. L'administration de cette ville est, comparativement à d'autres, peu gourmande en ressources car son fonctionnement a été rendu le plus efficient possible. L'Exécutif admet que l'on est arrivé à un tournant car la possibilité de réduire encore les coûts sans toucher aux prestations n'existe pratiquement plus. Or, ni le Conseil communal ni les groupes ne souhaitent augmenter la fiscalité. Mais il faut bien constater que la baisse de cette dernière n'a attiré personne. Dès lors, il faut bien constater que ce type de mesures, issu d'une théorie politique, n'a pas d'effet dans le concret. Pour que notre ville reste ce qu'elle est, elle a besoin de moyens. Le Conseil communal juge la proposition de l'UDC intéressante. Il préfère avoir ce type d'objectif (réduction annuelle du déficit pour tendre à l'équilibre plutôt que grosse coupe d'un coup) que de pratiquer la baisse linéaire suggérée par le groupe radical. Il souligne au surplus qu'il a, malheureusement, déjà dû procéder à des baisses linéaires ces dernières années, en particulier en ce qui concerne les biens, services et marchandises, ainsi que pour les subventions. De plus, ce type de politique pourrait être crédible s'il restait « du gras » dans le fonctionnement des services, ce qui n'est plus le cas.

Le pari et l'espoir du Conseil communal quant à l'avenir de cette ville reposent sur plusieurs éléments. Tout d'abord ce qui se met en place dans le cadre du RUN apporte des perspectives intéressantes, notamment l'étude et la mise en place de collaborations entre les trois villes. D'autre part, la volonté des deux villes du haut de fonctionner dans la perspective « agglomération des Montagnes neuchâteloises » est également porteuse d'espoir.

Le programme de législature (projet remis à la commission) qui sera discuté au début de l'année prochaine est axé sur le développement de notre cité et plus particulièrement sur des investissements qui permettront d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Notre ville garde un potentiel d'attraction non négligeable.

Une étude réalisée sur l'image de la Ville (nouveaux habitants et citoyens qui ont quitté la ville) montre qu'une très grande majorité de la population aime sa ville. Plus elle y réside longtemps plus elle s'y attache.

Le déficit prévu est très important mais les chiffres mis au budget sont extrêmement réalistes. Le Conseil communal a clairement identifié les problèmes et esquissé de nombreuses solutions dont certaines sont ou réalisées, ou en passe de l'être. Ces solutions doivent être issues d'un travail collectif englobant exécutif, législatif et administration communale. C'est dans ce sens que le Conseil communal continuera de travailler, en particulier dans le cadre des sous-commissions financières.

L'Exécutif regrette que le groupe radical ne fasse plus confiance en sa bonne foi, mais relève que cela n'est pas tout à fait nouveau. Il souligne que contrairement à certaines affirmations, le résultat du désenchevêtrement n'est pas « un cadeau » fait à la Ville, mais la correction d'une injustice flagrante qui

a coûté très cher à notre Ville ces dernières années. A raison de quelques millions par années, ce sont des dizaines de millions qui ont manqué dans la caisse communale. Malgré ce deuxième volet de désenchevêtrement, il demeure encore des poches de ce type.

En ce qui concerne les recettes fiscales, il est vrai que l'Exécutif avait fait un pari sur celles prévues en 2004. A ce stade, et compte tenu des taxations connues, il constate que l'écart entre budget et compte se comble partiellement. Pour 2005 il n'y a pas de pari, si ce n'est sur le maintien de l'activité économique. Les recettes telles qu'estimées au budget sont réalistes. D'une manière générale d'ailleurs le Conseil communal souligne que son budget est très réaliste puisqu'il ne prend en compte que ce qui est suffisamment sûr. C'est d'ailleurs pourquoi les incidences de certaines mesures (par exemple délai de carence), ne sont pas intégrées au budget. Dès lors, l'Exécutif est absolument convaincu que ce qui peut arriver en 2005 ne peut être que meilleur que ce qui a été prévu. Il estime que le législatif doit pouvoir s'associer à cette perspective car il reste un très gros travail à réaliser.

Le Conseil communal confirme l'impression de certains quant au climat qui règne en son sein. Il est plus uni et chacun de ses membres reste ouvert et attentif aux suggestions des autres.

A propos de la quotité, le Conseil communal précise que la question sera reprise lorsque les comptes 2004 seront bouclés. Actuellement, il serait prématuré d'augmenter la fiscalité. D'une part car cela pourrait être interprété comme un manque de volonté politique de trouver d'autres solutions, et, d'autre part, car cela augmenterait la pression sur la population et pourrait freiner l'élan économique que l'on perçoit.

Le Conseil communal estime que deux combats doivent encore être menés pour notre Ville. La question de la péréquation (sur le plan cantonal) des recettes des personnes morales doit être reprise. Cette dernière devrait être faite non en fonction du nombre d'habitants, mais en fonction du nombre d'emplois. D'autre part, si le peuple accepte la nouvelle RPT, il faudra veiller à ce que les handicaps définis dans le droit fédéral (altitude, densité, centre urbain) soient pris en compte par le Canton de sorte que le transfert de recettes induit ne se fonde pas globalement dans le budget de l'Etat, mais que ce dernier répartisse cette somme comme elle devrait l'être et en fonction des mêmes critères.

A propos de la promotion économique, l'Exécutif signale que des projets très concrets sont en cours.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil communal s'était fixé un montant maximum de 35 millions, sans SIM (compte de l'eau), l'hôpital et Sombaille jeunesse, secteurs dont les investissements ne pèsent pas sur les comptes communaux. A ce stade, le total des propositions se situe dans une fourchette de 35 à 37 millions. L'Exécutif ne souhaite pas diminuer par trop sa capacité à investir car cela irait à l'encontre de la politique de développement

qu'il souhaite mettre en place. Au surplus, compte tenu du fait qu'une partie des crédits d'investissement est consacrée au rattrapage des dépenses d'entretien, elle profitera aux entreprises régionales car les entreprises extérieures s'intéressent généralement moins à ce genre de travaux et les montants en jeu ne sont souvent pas soumis à la loi sur les marchés publics.

En conclusion, le Conseil communal souligne les très gros efforts qui ont été faits dans l'ensemble des dicastères malgré le timing très serré entre son entrée en fonction et l'élaboration du budget 2005. La dynamique instaurée va se poursuivre et il est convaincu que les mesures qu'il préconise porteront leurs fruits déjà sur le bouclage 2005.

Le rapport est accepté par 14 voix sans opposition.

Le budget est accepté par 8 voix contre 6.

Pour la Commission financière
Le rapporteur :
Jean-Pierre Veya